

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS
TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché/Publié le 05/04/2023

ID : 040-254002165-20230320-MOL_DL5_200323-BF

**N° 5****Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2023**

Le 20 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Cyril GAYSSOT

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sandra TOLLIS à M. Cyril GAYSSOT

Etaient excusés :

- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, et M. Fabrice BOUCHET, Chargé d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

Le Comité Syndical,

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché/Publié le 05/04/2023

ID : 040-254002165-20230320-MOL_DL5_200323-BF



VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 8 du 9 décembre 2022 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2023,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif 2022,

CONSIDERANT que le présent budget supplémentaire prend en compte, outre les reports et les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2023, la reprise des résultats de l'exercice 2022 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2022 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| • en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de | 189 328,59 € |
| • en section d'investissement, équilibre à hauteur de | 594 952,08 € |

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 se présentant comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| • en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de | 712 328,59 € |
| • en section d'investissement, équilibre à hauteur de | 2 754 452,08 € |
- de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif de l'exercice 2022 et présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes comme suit :
- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
 - ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant les programmes suivants :
 - 2006100 Opération réseau d'arrosage,
 - 2012001 Opération Maintien du patrimoine en état.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON